

LES
CAHIERS
DE
LECTURE

Nouveau !

N°4
AVRIL 2020



SPÉCIAL RATTRAPAGE DE LECTURE :
RETROUVEZ UNE SÉLECTION
D'ARTICLES

Nous sommes encore et toujours
auprès de vous !



Dans cette période inédite, toute l'équipe SFCD/FFCD est mobilisée.

SFCD et FFCD continuent à vous accompagner durant cette 5^{ème} semaine de confinement.

SFCD/FFCD se penchent sur l'utilisation du numérique en santé. A l'heure du Covid-19 : contagions, géolocalisations, données de santé sont allègrement mêlées.

Les solutions numériques apparaissent comme une condition pour sortir du déconfinement.

Les problèmes qu'elles contiennent ne font qu'apparaître.

Petit rattrapage de lecture pour se rappeler certaines analyses avant d'adopter l'adage « aux grands maux les grands moyens » sans se poser de questions :

Page 3 : « StopCovid » : une application « volontaire »

Page 4 et 5 : Délire ou anticipation

Page 6 : Données de santé entre éthique et innovation

Page 7 : Numérique : Méfiance, transparence confiance

Page 8 Numérique et éthique

Dr Marion Lagunes

Ont participé à ce numéro :



Sylvie Ratier
Juriste en Droit de la Santé
Formatrice FFCD



Dr Nathalie Delphin
Chirurgien-Dentiste



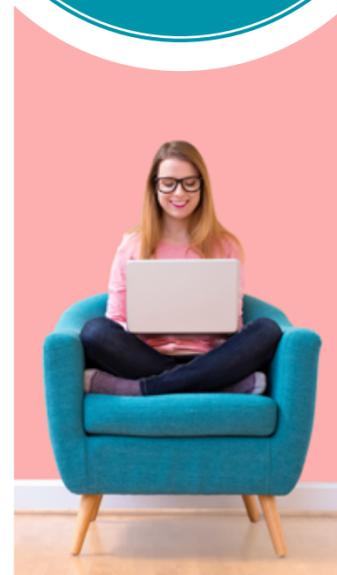
Laurent Ambroise-Casterot
Formateur en création
et innovation



Dr Nathalie Ferrand
Chirurgien-Dentiste

Nouveau !

**LES
CAHIERS
DE
LECTURE**



Vous avez des questions sur le CODIV-19 suivez-nous ou contactez-nous : info@sfcd.fr

sfcd.fr  

GUIDE SPÉCIAL CORONAVIRUS

NUMÉRIQUE

CAHIER DE
LECTURE
N°4 AVRIL
2020

« STOPCOVID » : UNE APPLICATION « VOLONTAIRE »

La France travaille sur un projet d'application de traçage numérique. De très nombreuses questions en résultent et nous font percevoir les risques liés à l'utilisation de cet outil. Est-ce que la perspective de la fin du confinement justifie que nous les acceptions sans réfléchir ?

Emmanuel Macron a confirmé, lundi soir lors de son allocution, que la France travaille bien sur un projet d'application pour smartphone qui permettrait de prévenir les personnes ayant été en contact avec un malade testé positif au coronavirus, assurant que son installation serait volontaire et ne permettrait pas la géolocalisation. Selon le secrétaire d'Etat au Numérique Cédric O, l'idée serait de prévenir les personnes qui ont été en contact avec un malade testé positif afin de pouvoir se faire tester soi-même, et si besoin d'être pris en charge très tôt, ou bien de se confiner», tandis que le ministre de la santé, Olivier Véran rassure en précisant bien que ce dispositif ne sera mis en œuvre que si les scientifiques disent qu'il peut aider à lutter contre la propagation de l'épidémie. L'Elysée, quant à elle, a ouvert la porte à l'utilisation du numérique pour lutter contre le coronavirus et a d'ores et déjà permis la mise en place d'un comité qui serait chargé de conseiller Emmanuel Macron notamment sur les pratiques de «backtracking».

Dans la théorie

le principe de « StopCovid » est simple. Il reposerait entièrement sur le volontariat : être volontaire pour télécharger et installer l'application, volontaire pour activer son bluetooth¹, volontaire pour enregistrer ses déplacements et volontaire pour se signaler positif covid-19. L'application retracerait l'historique des rela-

tions sociales qui ont eu lieu dans les jours précédents, sans permettre aucune consultation extérieure, ni transmettre aucune donnée. Les données seraient anonymes et effacées au bout d'une période donnée. Personne n'aura accès à la liste des personnes contaminées, et il sera impossible de savoir qui a contaminé qui.

- Point de géolocalisation donc.
- Point de liste de malade, ni contaminants, ni contaminés.
- Point de traçage des individus.
- Point d'obligation tout court.

Dans la réalité

Lorsque deux personnes (volontaires ?) se croisent (volontairement ?) pendant une certaine durée (c'est quoi certaine ?), et à une distance rapprochée (rapprochée de combien de cm ou de kilomètres ? les murs au milieu comptent ou pas ?), le téléphone portable de l'un enregistrera automatiquement les références de l'autre dans son historique. Dès lors tous ceux qui auront été en contact avec cette personne, qui se sera déclarée positive covid19 (selon quel test ?), seront prévenus de manière automatique pour se faire tester (volontairement ? quel type de tests ? disponibilité des tests ?), pour se confiner (volontairement ? où et dans quelles conditions ?) ou se faire soigner (volontairement ? choix du médecin ? choix du traitement ?) Enfin, l'application serait installable et désinstallable à tout moment (et ce jusqu'à quand ? pour quelle durée ?), sans que l'on connaisse les conséquences de la non installation ou de la désinstallation de l'application, volontaire ou non d'ailleurs ?

En pratique

Tout reposerait donc sur ... la confiance et le civisme, valeurs intrinsèques ... d'un dispositif automatique et potentiellement incontrôlable.

Depuis le début de l'épidémie de coronavirus, la Russie, l'Israël ou encore la Chine ou la Corée du Sud ont misé sur le traçage numérique : utilisation de données de géolocalisation sans consentement pour sortir du confinement et enrayer la propagation du virus. Or, déjà au mois de mars, la CNIL² avait rappelé l'importance du consentement des utilisateurs «dans les cas où un suivi individuel serait nécessaire». De la même façon, Nicole Belloubet, ministre de la justice a bien précisé que si la France souhaite prévoir des modalités de suivi non anonymes plus poussées, le cas échéant sans le consentement préalable de l'ensemble des personnes concernées, une intervention législative s'imposera.

Le nombre de questions qui restent sans réponses doit nous interpeler

Tous, sans qu'il soit besoin d'être juriste ou informaticien, nous percevons des risques, parfois avec un malaise certain. Nous essayons, chacun à notre niveau, de comprendre les enjeux des choix faits par notre gouvernement pour sortir du confinement. Enfin, s'il ne devait rester qu'une seule question, ce serait probablement celle-ci : notre « déconfinement » doit-il se faire au prix de l'acceptation de ces risques sans aucune garantie ?

Sylvie Ratier
Juriste en Droit de la Santé

^{1/} Bluetooth est une norme de communication permettant l'échange bidirectionnel de données à très courte distance en utilisant des ondes radio UHF sur une bande de fréquence de 2,4 GHz. Sa destination est de simplifier les connexions entre les appareils électroniques en supprimant des liaisons filaires.
^{2/} Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil)

Délire ou anticipation ?

Demain, j'invite Jean-Luc et Marcel à la maison. Je le note sur mon agenda électronique qui est connecté avec tout le mobilier de la maison. Sans mon intervention, le jour de l'invitation, le mobilier piloté par la domotique connectée permet l'ouverture des portes et le placement instantané des chaises autour de la table.

Au cabinet dentaire, je règle la position du fauteuil pour Mme Dupin. Son prochain rendez-vous étant intégré dans mon agenda électronique lui-même connecté au fauteuil, lors de son prochain RV, le fauteuil se réglera automatiquement sans mon intervention.

Quand je fais la cuisine, j'en ai assez de salir mes poignées de tiroir : désormais, quand j'approche la main du tiroir, celui-ci s'ouvre seul.

Mon agenda me propose de changer les draps de mon lit toutes les semaines. Le lit équipé d'une technologie adaptée, permet à un rouleau de draps d'en installer automatiquement des propres : je n'ai plus désormais que mon rouleau à laver (ou à changer par un neuf) tous les deux mois.

La corvée du lave-vaisselle à remplir et à vider est terminée ! Maintenant, c'est un panier de vaisselle sale puis propre qui circule seul de la table à la machine puis aux espaces de rangement.

Les limites techniques de l'objet connecté n'existent pas : qui pourrait s'opposer à ces propositions technologiques séduisantes, facilitant notre vie domestique et professionnelle ?

D'autant plus que l'objet devient « intelligent ».

Je prends un chemin mais le GPS intégré désormais me l'interdit et me ramène en permanence sur son choix (parce qu'il y a des bouchons, parce qu'il y a un sens interdit,...) : ce n'est plus moi qui décide, mais mon GPS « intelligent » !

Je souhaite poser un implant : le guide chirurgical va décider duquel, où et comment, car il a intégré les informations de la 3D radiologique. Puis le robot chirurgical va le mettre en place avec grande précision. Et enfin, la couronne sera réalisée grâce à une empreinte optique couplée à une imprimante 3D.

Tout devient intelligent suivant la sémantique des communicateurs : la maison intelligente, la voiture intelligente, la chaudière intelligente,....

Et l'homme dans tout ça ?

Accepter l'hypothèse de l'objet devenant sujet puisque intelligent et décideur, exige que l'homme s'adapte et devienne « augmenté » de technologies le rendant plus rapide, plus intelligent : c'est un véritable Darwinisme technologisé.

Nous étions sur les épaules de Darwin et maintenant, nous mettons la clef USB dans le cerveau de Darwin !

C'est une déshumanisation qui commence par la confiscation de la mémoire humaine : nous externalisons notre mémoire dans des disques durs, dans le cloud, dans un ailleurs qui n'est pas soi, qui n'est pas chez soi, qui est où exactement puisque dématérialisé ?

Mais cette mémoire perdue pour chacun d'entre nous, est collectée et centralisée, concentrée entre les mains de quelques-uns dans des bases de données.

Ces bases de données sont utilisées pour nous analyser et orienter nos choix, nos décisions, nos achats : ce sont les livres « conseillés » en fonction de ceux que nous avons déjà achetés sur un site internet.

Le pouvoir se concentre, et la liberté disparaît.

Plus grave encore : la mémoire numérique s'efface, grâce à la pseudo-obsolescence des supports technologiques. Si un livre dure plusieurs siècles, un format informatique dure 30 ans : les cassettes VHS, les disquettes, les ZIP, les cassettes magnétiques, n'ont plus de supports de lecture. Ils ont été déclarés obsolètes car détrônés par un nouveau support, et lorsqu'on les a conservés, personne ne peut les réparer par manque de pièces de rechange ou de connaissance technique.

Or confisquer la mémoire d'un individu, c'est confisquer son avenir. Plus de photos des grands-parents, plus de poèmes de la fête des mères... ou plus de dossiers patients.

Cet effacement, cette perte de mémoire, c'est l'écran noir, le blackout, véritable burn out technologique par hyper sollicitation, qui affole tout le monde.

Plus on s'en remet à un système technologisé, plus on prend de risque de black out. Mais malgré cette inquiétude, phobie pour les technologies, on continue à se technologiser.

Car les grands financeurs actuels sont désormais les numériques. Ils ont supplantés les pétroliers qui étaient ceux du 20^e siècle.

Les grands financeurs n'ont qu'une idée : un modèle sociétal qui se construit sur ce qu'ils vendent. La pétrochimie du 20^e siècle s'est déclinée sous toutes ses formes, du carburant aux matières plastiques qui ont envahi tout notre quotidien.

Au 21^e siècle, les grands lobbys s'appellent Google, Amazon, Microsoft ou Apple. Le modèle sociétal d'aujourd'hui se construit sur le numérique. Tout la vie (et même l'homme) devient numérique. L'homme n'a plus de place dans sa vie ! L'humanité peut-elle encore exister si l'homme n'existe plus ?

Autre constat : un des effets croisés de l'objet devenant sujet et du sujet devenant objet est la concomitance de la sexualisation des objets (tous les objets deviennent sexués : rasoirs pour homme et rasoirs pour femme par exemple) et de la déssexualisation des humains (l'homme est une femme comme une autre). L'Humain déssexualisé devient un objet : c'est une inévitable évolution anthropologique.

La résistance est dans la compréhension de ce qui se passe, par des adultes instruits et non inféodés à cette société numérique, sans avoir peur d'être minoritaires, de poser ses idées. La majorité est une dictature légale, mais elle a le droit de se tromper.

Le modèle majoritaire ne veut pas d'exception à la pensée : on a une case dans le cloud et il faut y rester.

Les solutions sont dans la reprise en main de notre devenir : continuer de croire en l'humain et arrêter de croire à la technologie.

Il faut que les hommes aient confiance en eux et arrêtent de croire que la technologie peut être notre père, notre mère, notre enfant, notre mari (sites de rencontre), notre médecin.

La technologie est devenue une religion : la 4^e grande religion monothéiste de l'Occident. On justifie des choix technologiques aujourd'hui au prétexte et sous réserve qu'il y aura un miracle technologique dans 30 ans : c'est l'exemple du nucléaire et de ses déchets.

La technologie a montré qu'à 13 années lumière de la terre existe une autre planète jumelle : c'est nous donner l'espoir qu'il y a un possible que la technologie nous permettra d'atteindre. Nous faire croire que tout est possible avec la technologie.

Or nous avons maintenant le recul nécessaire pour constater que nous nous sommes trompés : la prière technologique ne marche pas. Le sale ne



sera pas propre, le contaminé ne sera pas décontaminé.

Il faut accepter définitivement que la technologie apporte plus de problèmes que de solutions. La technologie s'est développée pour trouver une solution à un problème. Mais elle crée du coup d'autres problèmes (utilisation de matières premières, d'énergie, pollution, déchets, panne, coût,...).

Comme en médecine, où l'on croit qu'un jour il n'y aura plus de maladie. C'est un mythe de notre modernité : penser qu'on peut tout soigner. La progression de l'espérance de vie sert à justifier ce qu'apporte le progrès.

Mais qu'en est-elle exactement ? Qui sont nos morts ? Moins de bébés et d'enfants, grâce à la technologie (instruments de diagnostic et de traitement, médicaments). Mais pour les adultes, la courbe ne s'est-elle pas inversée sous l'assaut des maladies chroniques, des cancers, des patholo-

gies métaboliques ? C'est comme si la technologie sauvait les plus jeunes et tuait les autres. Les solutions techniques du début de vie provoquent des morts endémiques par l'environnement devenu toxique. C'est la mort ici et maintenant dans ce monde qui nous tue.

Car il n'y a aucune considération pour la finitude des ressources, la pollution de l'environnement, et la consommation exponentielle des énergies, qui font notre réalité terrestre.

C'est de cette réalité-là que les objets connectés et intelligents pourraient nous déconnecter. A nous de nous reconnecter avec ce qui fait notre humanité : l'être pensant et aimant.

Laurent Ambroise-Casterot

PROTECTION DE DONNÉES

DONNÉES DE SANTÉ, ENTRE ÉTHIQUE ET INNOVATION

Les cabinets dentaires sont des « entreprises » concernées particulièrement par ce nouveau règlement européen de protection de données, puisque nous récoltons des données de santé, donc ultra-sensibles.

Le 14 mars, ce thème brûlant d'actualité a été abordé de façon ouverte et intelligente par la Fédération des « mutuelles de proximité ». L'un des objectifs de ce colloque était d'examiner la faisabilité de « l'intégration du numérique dans le respect des valeurs mutualistes ». Les intervenants divers (économiste de la santé, médecin, président de syndicat, ordre des médecins, commission informatique et liberté, Sécu, start-up) ont présenté leur point de vue, parfois très opposé. D'un côté les bénéfices du numérique et des données de santé (la recherche médicale, l'autonomie du patient, l'automatisation des tâches répétitives, la compilation des informations dans un petit volume). De l'autre, les alertes sur la protection de données ultra-sensibles que sont les données de santé, la déshumanisation de la relation patient-praticien, le remplacement des humains par

les machines. Les lois apparaissent pour le citoyen comme la seule garantie de protection de ses données. Car ces données restent techniquement diffusables sans savoir exactement où elles partent, ni pour quelle utilisation. Reste entière la question des moyens alloués (humains, techniques et financiers). Ils sont nécessaires au contrôle et à la sanction des entreprises qui contreviendraient aux nouvelles règles européennes contenues dans le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD). Ce texte s'applique à compter du 25 mai prochain et impactera concrètement les cabinets dentaires*.

Les complémentaires sont des entreprises qui collectent ces données ultra-sensibles : la FDPM (Fédération Diversité Proximité Mutualiste) souhaite qu'elles obéissent à une charte de bonnes pratiques,

s'engageant auprès de leurs adhérents à ne pas diffuser leurs données, pour conserver leur confiance.

En conclusion des débats, le président de la FDPM a insisté sur le respect de l'être humain mais aussi des droits fondamentaux des citoyens, au premier rang desquels : la Liberté. Jean-Louis SPAN en a appelé à la responsabilité de tous : citoyens, législateurs, entreprises et institutions. Il demande que soit inscrit dans la Constitution ou la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen le caractère inaliénable et incessible des données numériques d'une personne.

Le SFCD souscrit à cette position, partageant les valeurs exprimées, d'humanisme et d'éthique.

Dr Nathalie Delphin
Chirurgien-Dentiste

RGPD : LES IMPACTS SUR LE CABINET DENTAIRE

Le dernier scandale de Facebook et des 87 millions (!) de compte dont les données ont été aspirées par une société privée pour modifier des votes, nous fait prendre conscience de la grande fragilité des systèmes techniques de protection des données. C'est la Loi qui est chargée de compenser ce défaut, en mettant de très fortes sanctions en cas de non-respect (4% du chiffre d'affaire de l'année).

Pour se mettre en règle avec le RGPD, il faut :

- rédiger un document interne au cabinet, décrivant comment sont protégées les données confidentielles ;
- donner la possibilité au patient de savoir comment ses données sont protégées, comment il peut les modifier ou les supprimer (droit à l'oubli). Les logiciels vont s'adapter aux nouvelles normes de la RGPD et des mises à jour seront à faire ;
- envisager toutes les conséquences (notamment juridiques) d'une perte (destruction, vol) de ces données au sein du cabinet ;
- revoir la clause de confidentialité avec le prestataire de service informatique (lui aussi soumis au RGPD) ;
 - assurer les capacités d'archivage et de restitution des données ;
 - signaler à la CNIL tout incident de sécurité concernant ces données.

NUMÉRIQUE

MÉFIANCE, TRANSPARENCE, CONFIANCE

Curieuse coïncidence d'avoir entendu en 48 heures parler de ces trois thèmes pour trois sujets différents : l'Europe*, le Numérique* et le Médicament**.

A l'UNAPL* (Union Nationale des Associations de Professions Libérales) comme au LEEM** (Les Entreprises du Médicament), les responsables de ces structures font le même constat de méfiance de la part des français.

Comme si la promesse tant vantée d'un avenir forcément meilleur se trouvait contredite par les faits tels que :

- L'incapacité politique de l'Europe à répondre aux défis du XXI^e siècle, qu'ils soient humains (chômage, migration, conflits) ou environnementaux (changement climatique, perte de la biodiversité, crise sanitaire)
- L'incapacité technique du numérique à protéger nos vies privées, nous transformant en produits au service de la machine
- L'incapacité financière du médicament à ne pas voir dans chaque malade autre chose qu'une source de profit, en occultant les effets secondaires délétères.

Autre coïncidence : la même proposition de solution pour ces trois sujets, la transparence. Comme si la transparence à elle seule garantissait d'obtenir la confiance du patient.

Or nous constatons que la transparence n'est pas suffisante : il faut que les informations soient compréhensibles et intelligibles, c'est-à-dire qu'elles aient du sens pour pouvoir choisir (pensons à nos Fiches de Données de Sécurité !). Pour choisir, nous pouvons nous appuyer sur des critères de confirmation de notre décision, tels que effectivement la transparence, mais aussi l'exemplarité, la réciprocité.



Notre réponse serait-elle positive à ces 3 questions :

- Suis-je en mesure de défendre mon choix en public (transparence) ?
- Mon choix peut-il servir d'exemple (exemplarité) ?
- Si je subissais les conséquences de mon choix, confirmerais-je mon choix (réciprocité) ?

La décision est ainsi issue d'un discernement qui prend en compte le long terme, et ne se satisfait pas d'un principe du « moindre mal » ou pire, d'une « éthique automatique » ou bien d'un « on le fait parce que ça se fait ».

La transparence mise en avant pour emporter la confiance n'est finalement qu'un des critères de confirmation de notre décision : à elle seule, elle est donc insuffisante.

Sans l'exemplarité et la réciprocité, elle peut même être paralysante, car elle n'est pas humaine : un objet peut être transparent. Mais une pensée ? Un comportement ? Une intention ?

Dans cette période instable où les repères volent en éclats, où les hommes sont bousculés jusque dans leurs certitudes démocratiques, où le brouillage de la perception du réel s'intensifie, l'ancrage dans nos fondamentaux d'humains sont plus que jamais nécessaires. Vulnérabilité, dignité, capacité, solidarité.

Ces ancrages permettent d'affronter les tempêtes, de rester solides pour ne pas avoir peur de s'ouvrir à notre « à venir ».

Ils sont tout le contraire d'un repli sur soi mortifère ou d'une dérive déshumanisante tout aussi destructrice.

Il devient urgent que soignés et soignants réfléchissent ensemble sur les références communes du soin auxquelles, ensemble, nous ne voulons pas toucher.

Dr Nathalie Ferrand
Chirurgien-Dentiste

*Commission des affaires européennes et commission du numérique. Séminaire de l'UNAPL, 13 septembre 2018
** « Pharmacie : quelle santé en 2030 ? » LEEM, 14 septembre 2018

Numérique et éthique

C'est une question obligatoire que tout le monde doit se poser, car la technologie est de plus en plus numérique et que le numérique est devenu un axe prioritaire de développement économique.

Tout le monde s'en saisit, tout le monde veut être numérisé ou numériser. Rien n'échappe au numérique, au point que si quelque chose n'est pas numérisable, elle n'est pas intéressante !

Lorsque la démarche devient une obsession, un parti pris, un choix sans condition, peut-elle être qualifiée de raisonnable ?

Le numérique est présent et il nous faut faire avec, mais pas sans questionnements : où va-t-on avec le numérique ? Est-ce bon pour nous ?

A défaut du principe de précaution, balayé par la rapidité du déferlement de la vague numérique, nous avons un réflexe de survie : nous voulons un rempart ou au moins un filet pour amortir la chute.

Ce filet, c'est l'éthique.

Comme la bioéthique qui nous a autorisé à nous questionner sur les conséquences de l'évolution de la technologie médicale qui rendait possibles le clonage et la manipulation génétique sur les embryons. Bioéthique qui a permis au législateur la profondeur de réflexion sur l'humain et l'humanité, pour qu'il mette des limites protectrices pour l'Homme aux possibles technologiques.

Mais le numérique peut-il, par sa nature, être éthique ?

Redonnons du sens aux mots. Le numérique est une mise en fonctions mathématiques de données. Tout est rendu gérable par la machine pourvu que ce « tout » soit mis en code 0 et 1.

Mais la vie n'est pas numérique, elle est analogique : ce n'est pas présent-absent, malade-pas malade, gentil-méchant. La vie n'est pas binaire : il existe une infinité de gradations de la diversité. En fait, il en existe autant que d'humains, puisque chacun de nous est unique.

La vie n'est pas numérique et on veut la numériser !
Donc première difficulté : numériser quelque chose qui ne l'est pas.

Pourtant, la tentation est immense car il est plus simple de traiter du signal digital qu'analogique.



Pour moi, l'éthique est une affaire de la sphère personnelle. La société a besoin de gérer autant d'éthiques qu'il y a d'individus. Peut-elle déboucher sur de l'éthique collective ? Partagée ? Pour remplacer l'éthique collective, c'est la morale : un repère partagé, qui traite du bien et du mal.

Si l'éthique est affaire privée, le numérique c'est le contraire : tout est interchangeable, comparable, mixable pour du traitement de masse fournissant de l'information collective. Le numérique est commun : sa raison d'exister est d'être partagé.

Donc s'opposent l'éthique personnelle et le partage du numérique. D'ailleurs, le numérique considère ne pas avoir besoin d'éthique pour exister.

Il traite d'une information, immatérielle. Le numérique est présenté comme de la simple codification d'information. Pourquoi avoir peur d'une information ? L'information est en même temps l'outil favori de la liberté d'expression. Mettre de l'éthique n'est-il pas antagoniste, car l'éthique limite alors que le numérique se veut liberté ?

L'éthique est considérée comme une réaction de peureux, de gens qui sont contre le progrès.

Il y a là une ambiguïté avec éthique et information. Ambiguïté que ne lève pas la charte éthique des GAFA sortie en 2015 : car la question éthique dans cette charte se concentre sur la nécessité pour l'homme de pouvoir comprendre et interpréter ce que font les algorithmes.

Ce dont on a besoin, c'est l'éthique de l'usage de l'information, l'éthique du devenir de ces données : on ne sait plus où elles sont, ni où elles vont, comment elles sont utilisées, ni par qui et pourquoi.

Dossier
formation

dossier

L'anonymat protège les données. Mais rien que le traitement lève l'anonymat puisqu'on peut être profilé : c'est de l'anonymat identifiant !

On nous dit que les objets connectés c'est pour la santé mais on voit bien que c'est aussi pour autre chose : les traitements des données ne servent pas qu'à pour la santé. Et ce sont ces informations associées à d'autres qui permettent d'être profilé.

Le profilage, c'est une catégorisation programmée. C'est vouloir rendre la nature comme elle n'est pas : catégoriser le vivant c'est nier la diversité ontologique du vivant.

Est-ce éthique ?

Pour moi, numérique et éthique ne font pas bon ménage : le numérique n'est pas éthique, par contre le numérique peut avoir de l'éthique.

Il faut inventer la charte éthique de l'utilisation de l'information : car il n'est pas éthique de voir une donnée personnelle partagée. Si elle est partagée, c'est qu'elle n'est plus personnelle. C'est le paradoxe de la donnée personnelle comme « bien commun ».

Et la vraie fracture numérique est là, plus qu'au niveau socio-économique entre ceux qui ont les moyens (financiers, cognitifs) d'utiliser le numérique et ceux qui ne les ont pas.

La fracture numérique est celle de l'individu : avec le numérique, il se trouve séparé de sa sphère privée. C'est une fission : il était un et il est deux. Alors que l'individu est indivisible : c'est cette notion fondamentale de l'humain qui est détricotée.

Le numérique casse ça par le partage de l'information : ce sont les données personnelles partagées.

L'anonymat ne protège rien. Surtout que les responsables du traitement des données veulent tout savoir de nous, même au-delà de ce que l'on sait, de ce que l'on porte sans le savoir, comme notre génome.

On fabrique sans le savoir un fichier d'identification universelle de tous les individus. A terme, les produits seront moins codés que les humains.

L'homme devient un code !

Ce sont les limites décidées du numérique qui pourrait lui donner de l'éthique.

Ma conviction est que comme nous avons eu besoin de la bioéthique, nous avons besoin de la technotechnique pour que l'humain ne se dissolve pas dans la machine.

Laurent Ambroise-Casterot

« Le SFCD
lanceur d'alerte,
mais pas que ... »

« Le FFCD
pour vous former
mais pas que... »

**DES QUESTIONS,
DES DEMANDES,
CONTACTEZ-
NOUS !**

SIÈGE SOCIAL

SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 Paris

Tél : 05 81 02 41 93

E mail : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie Ratier

sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS

Secrétariat de direction :

Lemya Nadia
ffcd.contact1@gmail.com

Inscriptions :

Muriel Gayrard
ffcd.secretariat@gmail.com

ADHÉSION, INSCRIPTION, CONTACT

Muriel Gayrard

Tél : 05 81 02 41 93
muriel.gayrard@sfcd.fr

Inscription en ligne sur :
sfcd.fr

RELATIONS PRESSE

Magali Fau-Jurado
magali.fau@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR

**TWITTER
ET FACEBOOK**



sfcd.fr

En 2020 vous voulez...

**Défendre
votre profession**

**Protéger
vos patients**

**Préserver
la santé bucco-dentaire
et la qualité des soins**

**Renforcer
l'égalité Hommes - Femmes**

...Alors

REJOIGNEZ-NOUS !

